



**Extrait des délibérations d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, tenue le mardi 9 août 2011, à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.**

### **PARC ÉCOLOGIQUE DE L'ARCHIPEL DE MONTRÉAL**

Considérant que plus de soixante groupes et organismes de la région métropolitaine, les Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal (PPÉAM), se sont associés pour demander la création d'une ceinture verte dans le sud-ouest du Québec;

Considérant que le but poursuivi est de sauvegarder ce qui reste du domaine bioclimatique de l'érablière à Caryer, au sud-ouest du Québec, en s'assurant de conserver à perpétuité au moins 12 % de cette zone écologique;

Considérant que c'est dans cette partie de son patrimoine naturel que se trouve la plus grande diversité biologique du Québec, alors que c'est en même temps celle qui est la plus vulnérable au développement urbain;

Considérant que sur quatorze régions métropolitaines au Canada, c'est dans celle de Montréal qu'on trouve le plus bas pourcentage de territoire en espace vert par habitant;

Considérant que les gouvernements canadien et québécois ont le devoir de remplir leurs obligations en vertu de la Convention des Nations Unies sur la biodiversité, qu'ils ont tous deux convenu de mettre en œuvre, et que la création de ce nouveau parc démontrerait leur engagement à cet égard;

Il est proposé par le conseiller, Jean Fournel appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot appuie la création du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal, vaste zone de conservation devant s'étendre de Sorel à la région du Suroît, et de Mirabel à la frontière américaine, et se présentant comme une mosaïque de forêts, plaines inondables, milieux humides, corridors naturels et d'îles, reliées entre eux par les cours d'eau qui sillonnent le Québec méridional.

Que copie de cette résolution soit acheminée aux ministres fédéral et provincial de l'environnement, ainsi qu'aux municipalités de la région métropolitaine de Montréal, aux chefs des partis politiques fédéraux et provinciaux et au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

RÉSOLUTION : 2011-08-218

  
Marie-Claude B-Nichols, mairesse

  
Katherine-Erika Vincent, greffière

/vc